

FORMATION A1-A2

Lieu de la formation : place Bernhausen,
23300 LA SOUTERRAINE

Définition : pour conduire une motocyclette

A1 = puissance maximum de 11 kW = 15 CV

A2 = puissance maximum de 35 kW= 47 CV

Conditions requises :

- avoir au moins 16 ans pour les A1, 18 ans pour les A2 pour l'examen théorique
- avoir la nationalité française ou justifier de la régularisation de son séjour en France
- être titulaire de l'ASSR2 ou ASR pour les personnes nées à partir de 1988
- avoir son certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (convocation acceptée) pour les moins de 25 ans
- avoir effectué l'évaluation de départ (document explicatif disponible)
- avoir fourni ses documents pour la demande d'inscription sur le site de l'ANTS
- satisfaire aux conditions médicales et administratives
- s'équiper d'un casque et de gants homologués, bottes ou chaussures montantes et fermées, blouson, pantalon ou combinaison.

Durée de la formation :

- **théorique = code** : - illimitée durant 1 an en salle
 - lundi, mercredi, vendredi à 14h (1h) et à 18h (1h)
 - samedi de 9h à 12h et de 13h à 15h
- **pratique = conduite** : - A1 : 20h dont 8h de plateau et 12h de circulation
 - A2 : 20h dont 8h de plateau et 12h de circulation ou 15h dont 5 de plateau et 10h de circulation si déjà le permis A1
 - heures supplémentaires prévues lors de l'évaluation de départ à ajuster en fonction de la progression durant la formation
 - du lundi au samedi, de 8h à 12h puis de 13h à 19h

Au cours de la formation pratique, l'élève et l'enseignant reste en liaison permanente : présence physique du moniteur à côté ou sur la moto, radioguidage hors circulation et en circulation.

Enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire :

- apprendre, maîtriser, et réinvestir les règles du code de la route lors de la pratique
- déplacer son véhicule en sécurité à vitesse réduite et à vitesse plus élevée
- devenir un conducteur responsable, capable d'anticiper et de s'adapter, de respecter les autres usagers, et d'adopter une conduite éco-responsable.

Programme : (programme détaillé en annexe)

○ formation théorique = code

Préparation à l'examen théorique via des tests d'entraînements et des cours portant sur les 10 thèmes du code de la route : la circulation, le conducteur, la route, les autres usagers, les notions diverses, les 1^{er} secours, prendre et quitter le véhicule, la mécanique et les équipements, la sécurité du passager et du véhicule, l'environnement.

Seront donc abordés, sous forme de cours et de tests : la signalisation, les intersections et priorités, les règles de circulations, la conduite sur route et voies rapides, les tunnels, les croisements-dépassements, les arrêts-stationnements, l'éclairage, la visibilité, l'écoconduite, les usagers vulnérables. Mais, outre l'aspect réglementaire, les cours porteront aussi sur les facteurs accidentologiques : comportement, l'alcool, drogues, vitesse, météo....

Un chapitre sera aussi consacré à l'administratif : documents à avoir, contrôle technique...

○ formation pratique = conduite

Possibilité de la commencer avant l'obtention du code.

Elle s'articulera autour des 4 compétences globales du REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne) :

- assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales,
 - utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité,
 - préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes,
 - prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement,
- prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Ces compétences seront travaillées sous formes de sous-compétences pédagogiques en tenant compte des facteurs cognitifs, psychomoteurs, sensorimoteur et socio-affectifs.

Donc, au-delà du fait d'appliquer les règles et d'apprendre à bouger le véhicule, l'essentiel de la formation aura pour but que l'élève prenne conscience et tienne compte de ses capacités et de celles des autres, de ses limites et de celles des autres, sache anticiper pour une conduite sécuritaire, fluide, apaisée, économique et écologique.

Encadrement:

- enseignant titulaire du B.E.P.E.C.A.S.E.R. (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière
- cet enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement
- accompagnement durant les épreuves pratiques du permis de conduire. L'élève sera alors muni de son justificatif d'identité et permis déjà obtenu, de son livret, et de son attestation de réussite à l'épreuve théorique.

Moyens pédagogiques et techniques:

- méthodes adaptées à la formation des adolescents et des adultes
- locaux aménagés pour les personnes à mobilité réduite
- salle de cours équipée de moyens multimédia : DVD tests et cours ROUSSEAU/EDISER/ENPC/ PLANÈTE PERMIS, vidéoprojecteur, boîtiers électronique et correctrice
- fourniture de supports pédagogiques spécifiques et réglementaires, documentation professionnelle, maquettes, livre du code de la route, fiche de suivi et livret d'apprentissage
- packweb (cours+tests+ suivi) valable 1 an
- aires d'évolution et parcours adaptés, piste moto privée à 6 minutes de l'auto-école accessible qu'avec le moniteur
- véhicules : motocyclettes (A1, A2, A) en boîte manuelle adaptées à l'enseignement
- équipement de radioguidage homologué
- prêts de casques, gants, blouson, pantalon ou combinaison de pluie si nécessaire.

Effectifs:

- cours et tests théoriques collectifs en salle
- cours pratiques individuel = 1 élève par moto, 1,2 voir 3 motos par cours.

Évaluations de la formation:

- suivi informatique des séances de cours/tests en salle, du packweb, pour pouvoir orienter les élèves sur les compétences à travailler
- évaluations continues de la pratique et synthèses correspondant aux contenus du REMC
- questionnaire de satisfaction des élèves en fin de formation portant sur l'organisation, les qualités pédagogiques des formateurs, les méthodes et moyens utilisés, les améliorations à apporter...

Résultats attendus:

- obtention de l'épreuve théorique du code de la route, valable 5 ans pour 5 présentations pratiques
- obtention de des épreuves pratiques (plateau et circulation) du permis A1 ou A2.